

Libération - lundi 6 mars 2023

Idées

Bernard Friot «La réforme des retraites est une contre-révolution capitaliste»

Dans un nouvel essai, le sociologue et économiste Bernard Friot revient sur le système de retraite mis en place par le communiste Ambroise Croizat, en 1946. Un système qui, a contrario de la réforme en cours, mérite d'être défendu, voire étendu, en instituant, notamment, le «salaire à vie» après 50 ans pour redonner aux gens une «souveraineté sur le travail».

Recueilli par Frantz Durupt



Le sociologue et économiste [Bernard Friot](#) est une voix qui compte au sein de la gauche anticapitaliste. Ce spécialiste du salaire et de la protection sociale voit dans le système de retraite par répartition institué par [Ambroise Croizat](#) en 1946 un «*déjà-là communiste*» à compléter et à étendre pour que le salaire ne soit plus la rétribution d'une tâche imposée, mais devienne un droit inconditionnel pour toute personne majeure. C'est ce que Bernard Friot appelle le «*salaire à vie*», et qui serait, selon lui, la «*condition de la souveraineté sur le travail*». En attendant, il prend part à la «*bataille*» contre [le projet de réforme des retraites](#) du gouvernement avec un ouvrage court et synthétique publié aux éditions La Dispute, *Prenons le pouvoir sur nos retraites*. Sans épargner les arguments de certains opposants syndicaux et politiques à la réforme des retraites, qui, selon lui, ratent leur cible.

Pour commencer, on aimerait bien évoquer un mot qui n'est pas tant discuté que ça, celui de «[réforme](#)». S'agit-il du bon mot pour décrire le projet du gouvernement ?

Des collègues ont mis en évidence le scandale que constitue ce projet d'Emmanuel Macron : [Thomas Piketty](#) a montré que le recul de l'âge légal de liquidation de la pension de 62 à 64 ans vise les plus vulnérables des travailleurs. [Michaël Zemmour](#) a démonté le mensonge de la pension minimale à 1 200 euros. Je m'inscris complètement dans leur argumentation et dans le refus d'une loi aussi honteuse. Mais parler de «*contre-réforme*», comme le font certains opposants, ne suffit pas. Il ne s'agit pas seulement de faire reculer la part des retraites dans le PIB, ou de la maintenir à un taux de 14 % insuffisant par rapport à la croissance des retraités dans la population. Pour moi, il s'agit d'une contre-révolution capitaliste.

Ce n'est pas le niveau des pensions qui est la cible des réformateurs, ni même le développement de la retraite par capitalisation. C'est la nature même de la pension, qu'il s'agit de faire passer de salaire continué à revenu différé. L'objectif des réformes menées depuis trois

décennies, c'est que la pension ne soit plus le maintien du salaire que l'on percevait avant la retraite, mais une rémunération dépendant des cotisations versées tout au long de sa carrière. C'est ainsi que le salaire de référence s'est effondré avec le passage des dix aux vingt-cinq meilleures années, et avec l'indexation servant à le calculer sur les prix et non plus sur les salaires. Ce mouvement est celui d'une répartition capitaliste, qui maintient le salaire dans le carcan de l'emploi, contre une répartition communiste, qui délie le salaire de l'emploi pour l'attacher à la personne.

Il y a donc une manière capitaliste et une manière communiste de faire un système par répartition ?

La répartition capitaliste, c'est le [système de l'Agirc-Arrco](#), dans lequel cotiser donne des points, et la pension sera calculée en fonction des points cumulés : ce sont les cotisations qui décident de la pension. Après trois échecs successifs de la capitalisation en 1850, en 1910 et en 1930, c'est évidemment en répartition que le patronat crée ce régime complémentaire pour les cadres en 1947, étendu à tous les salariés du privé au cours des années 50. Avec la logique du « je récupère dans les cotisations des actifs actuels l'équivalent de ce que j'ai mis au pot commun quand j'étais moi-même actif », ce régime complémentaire transpose, en répartition, la logique de prévoyance de la capitalisation. Car pour le patronat, il est hors de question que des personnes sans emploi aient droit à du salaire.

Que changent alors les communistes, dont Ambroise Croizat, au gouvernement en 1946 ?

Précisément ils délient le salaire de l'emploi, du travail subordonné, pour en faire un attribut de la personne, en mesure dès lors de faire un travail libre. L'acte subversif que posent les

communistes en 1946, c'est de supprimer toute référence à la cotisation dans le calcul de la pension, en copiant dans le privé le dispositif des fonctionnaires. Un fonctionnaire est payé pour son grade, pour une qualification personnelle, pas pour son emploi. Et son grade ne s'éteint pas à la fin du service. Un professeur certifié ou un capitaine le sont jusqu'à leur mort, et sont donc payés jusqu'à leur mort. Il n'y a d'ailleurs pas de caisse pour les fonctionnaires d'Etat : c'est le Trésor public qui continue à les payer. Le salaire moyen des six derniers mois, qui est le meilleur de la carrière, est prolongé jusqu'à la mort en fonction de la durée d'activité validée. Le geste révolutionnaire de Croizat dans le régime général, c'est de généraliser ce mode de calcul aux salariés du privé : aucune référence n'est faite à la cotisation, la pension est alors fonction du salaire moyen des dix dernières années et de la durée d'activité validée.

Donc Croizat est quand même dans l'idée qu'il faut avoir cotisé un certain nombre d'années...

Non, pas «cotisé», justement ! Il faut avoir «travaillé». Mais c'est vrai qu'il y a une ambiguïté dans le geste de Croizat, et c'est normal, car je ne vois pas comment des gestes révolutionnaires le seraient en totalité. Ambroise Croizat reste dans la «valeur travail», l'un des dogmes décisifs de la religion capitaliste. La pension est un salaire de la liberté, mais il faut qu'il se mérite par des années de travail subordonné. La «valeur travail» pose la subordination comme naturelle, l'enjeu est de se libérer du travail, pas de libérer le travail de l'aliénation à la logique capitaliste.

Dans les manifestations actuelles, les gens le disent : pour eux, la retraite, c'est un repos mérité après le travail.

Oui, il y a une confusion autour de la «valeur travail». Seul le travail est source de la valeur au sens économique du terme. Mais quand le patronat et les réformateurs invoquent la valeur travail, le mot «valeur» a un sens moral : le salaire se mérite par un travail subordonné préalable.

«Seul le travail est source de la valeur», dites-vous. Le patronat et les réformateurs semblent l'admettre, puisqu'ils disent en défense de la réforme en cours que «la seule manière de créer de la richesse, c'est de travailler plus».

Cette insistance est mensongère. L'objectif des réformateurs n'est pas qu'on travaille plus, car le capitalisme génère en permanence une pénurie d'emplois. Susciter et gérer cette pénurie est au cœur même de sa puissance. Les statistiques montrent d'ailleurs que le recul de l'âge de retraite n'a pas d'incidence significative sur le taux d'emploi des travailleurs les plus vulnérables. A partir de 45-50 ans, on est déclaré «senior», le management a une politique discriminatoire à l'égard des plus de 45 ans, avec un accès réduit à la formation, des plans de départ qui les ciblent, des incitations à devenir autoentrepreneurs... A 60 ans, il n'y a plus que 52 % des personnes en emploi. Faire passer l'âge légal de 62 à 64 ans, c'est augmenter la période pendant laquelle on est vulnérable. Et le patronat tire bénéfice de cette vulnérabilité, tout comme il tire grand bénéfice de la vulnérabilité des jeunes «en insertion» jusqu'à 35 ans. Les «seniors» et les «jeunes» sont deux constructions totalement symétriques qui permettent de réduire à la tranche des 35-45 ans le bénéfice du salaire à la qualification.

On a pourtant vu le taux d'emploi des seniors augmenter depuis la réforme de 2010.

Attention à ne pas attribuer au recul de l'âge légal de liquidation de la pension décidé en 2010 ce qui est, en réalité, le résultat de l'augmentation de la durée de la carrière complète

nécessaire au taux plein de la pension, passée de 150 à 168 trimestres. Les personnes aux salaires moyens et supérieurs ont effectivement reculé leur âge de départ pour avoir une carrière complète. Mais il s'agit de salariés qui ont un rapport à l'emploi meilleur que ceux qui sont vraiment la cible de la réforme actuelle.

La solution que vous proposez dans votre livre, c'est la retraite à 50 ans.

La raison pour laquelle la retraite est vécue de manière heureuse, c'est qu'on est payé pour une libre activité. Le salaire y est la condition de la souveraineté sur le travail et non pas le résultat de la subordination. Mais les retraités sont confinés dans le milieu associatif, en marge, loin des entreprises et des services publics. Au contraire, je défends qu'il faut une coprésence des retraités et des salariés dans l'entreprise, en supprimant les «seniors» par le salaire à vie à 50 ans. Titulaires de leur salaire (porté au salaire moyen s'il est inférieur) et non licenciables, les cinquantenaires qui le souhaitent pourraient soutenir l'auto-organisation des salariés. Parce que le cœur de la lutte de classes, c'est la souveraineté sur le travail, et non pas sur l'argent par une bonne taxation des profits.

Vous êtes donc opposé à l'argument selon lequel il suffirait de taxer de 2 % les milliardaires pour combler le besoin de financement des retraites ?

Je suis absolument hostile à cette idée. Si vous taxez les profits, vous les légitimez, puisqu'ils contribuent au financement de la sécurité sociale. C'est comme blanchir de l'argent sale. Il faut supprimer les profits en affectant toute la valeur ajoutée aux salaires, puisqu'il ne faut que du travail pour produire tant les biens de production que les biens de consommation.

En fin de compte, si on vous suit, un retraité, c'est un révolutionnaire qui s'ignore ?

Bien sûr. Le salaire de la liberté des retraités est un déjà-là communiste, qui serait pleinement subversif s'il était généralisé.

Ça nous amène à votre proposition la plus subversive, le salaire à vie. Que l'on pourrait résumer par «la retraite à 18 ans» ?

Non, car une telle expression sera forcément comprise à contresens. Mais pour moi, à côté du droit de propriété d'usage de son lieu de travail, chaque personne majeure doit disposer d'un salaire comme droit de citoyenneté, comme condition de la souveraineté sur le travail. Il faut enrichir les droits liés à la majorité politique, car nous avons un péril fasciste, qui vient d'un trouble dans la citoyenneté. Nous avons des catégories populaires et des jeunes qui ne votent plus, ou bien seulement à l'élection la plus scandaleuse du point de vue démocratique, c'est-à-dire la présidentielle. Or, si on ne vote pas, c'est parce que voter ne change rien au travail. Il s'agit donc de poser le travail au cœur de la politique. Avec un droit politique au salaire exprimant cette responsabilité de tout majeur sur la production. Les retraités en sont l'anticipation la plus importante.

Bernard Friot Prenons le pouvoir sur nos retraites La Dispute,

112 pp., 8 €.